

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01092

Numéro SIREN : 452 952 997

Nom ou dénomination : A.R.

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001219

Désignation de l'entreprise AR Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 24 RUE ARMAND SYLVESTRE 31500 TOULOUSE

Numéro SIRET * 4 5 2 9 5 2 9 9 7 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 2 2	3 1 1 2 2 0 2 1
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *		028	030	430 068	212 816
Immobilisations financières * (1)		040	042	451 600	451 600
Total I (5)		044	048	881 668	664 416
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
	Autres * (3)	072	074	2 121	2 121
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084	086	282 178	517 246
Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	098	282 179	519 368
Total général (I+II)		110	112	1 163 847	1 183 784

PASSIF		Exercice N NET	Exercice N-1 NET
		1	2
Capital social ou individuel *		120	40 000
Ecart de réévaluation		124	
Réserve légale		126	
Réserves réglementées*		130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	
Report à nouveau		134	(128 976)
Résultat de l'exercice		136	(10 253)
Subventions d'investissement		137	
Provisions réglementées		140	
Total I		142	(99 229)
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
Emprunts et dettes assimilées		156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
Fournisseurs et comptes rattachés *		166	9 739
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172	1 263 076
Produits constatés d'avance		174	
Total III		176	1 263 076
Total général (I + II + III)		180	1 183 784

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO7.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise AR		Page 11												
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 2					Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 1							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209	210										
	Production vendue	biens			215	214										
		services *			217	218	10 630				10 353					
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222										
	Production immobilisée *					224										
	Subventions d'exploitation reçues					226										
	Autres produits					230										
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	10 630				10 353					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234										
	Variation de stock (marchandises) *					236										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238										
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240										
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242	2 834				8 056					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	244	1 389				1 249					
	Rémunérations du personnel *					250										
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252										
	Dotations aux amortissements *					254	11 659				11 659					
	Dotations aux provisions					256										
	Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259 260	262										
Total des charges d'exploitation (II)						264	15 882				20 964					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(5 253)				(10 611)					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280										
	Produits exceptionnels				(IV)	290										
	Charges financières				(V)	294	5 000				1 250					
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347	(VI)	300								
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)				348										
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306											
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	(10 253)				(11 861)					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312					314	10 253				
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318										
	Provisions non déductibles *					322										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324										
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés				247	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997						
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. triadecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)	138	342						
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. dodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. scotodécies)	992	350							
Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346										
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354				10 253					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356										
	Déficits antérieurs reportables : * 128...97.6 dont imputés sur le résultat :										360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372				10 253					

Désignation de l'entreprise : ARNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420 41 000	422	424	426 41 000	
	Constructions	430 417 003	432	434	436 417 003	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales, agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 7 170	472 228 911	474	476 236 081	
	Immobilisations financières	480 451 600	482	484	486 451 600	
	TOTAL	490 916 773	492 228 911	494	496 1 145 684	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
	Fonds commercial	495	497	498	499
	Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520 252 357	522 11 659	524	526 264 016
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
	TOTAL	570 252 357	572 11 659	574	576 264 016

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Vature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595	
	TOTAL				596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : ARNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agenc. am. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	128 976
Déficits reportables			984	128 976
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	10 253
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	139 229

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	2 126
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

AR

Sàrl au capital de 40000.00 € .

Siège social au 24 rue Armand Sylvestre , 31500 Toulouse .

RCS Toulouse n° 452 952 997

Procès verbal de l'AGO du 29 mai 2023.

EXERCICE 2022

certifié
24 Rue Armand Sylvestre
31500 TOULOUSE
8 FRANCE

L'an 2023 , et le 29 mai à 19 heures .

Les associés de la Sàrl AR se sont réunis en assemblée générale ordinaire ,
Sur convocation de la gérance .

Tous les associés sont présents et ou représentés ; l'assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer et prendre toutes décisions .

Le gérant préside la séance et remet à la disposition des présents :

- le rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le rapport spécial sur les conventions visées par l'article 223-19 du code de commerce ;
- les comptes annuels 2022 : bilan , compte de résultat et annexes .

Le gérant déclare que ces documents ont été mis à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de cette assemblée , et qu'ils ont eu la possibilité de les consulter et ou de poser toutes les questions qu'ils souhaitaient au gérant . Les associés lui donnent acte de cette déclaration .

Le gérant rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- audit à la gérance ;
- affectation des résultats ;
- conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce ;
- questions diverses

Le gérant donne lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion .

Plus personne ne demandant la parole , le président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes , qui figuraient à l'ordre du jour de l'assemblée .

Première résolution .

L'assemblée générale , après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société lors de l'exercice précédant , et après avoir pris connaissance des comptes annuels , décide d'approuver les comptes tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un déficit de 10253 € .

En conséquence , elle donne quitus au gérant de sa gestion au cours l'exercice écoulé .

Adoptée à l'unanimité .

Deuxième résolution .

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de 10253€ au compte report à nouveau .

Celui-ci s'élève ainsi à la somme débitrice de 139229 € .

Il est précisé que la société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Adoptée à l'unanimité .

Troisième résolution .

La collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance qui mentionne qu'aucune convention de la nature de celles visées à l'article 223-19 n'existe ou n'a été conclue , prend acte de ce rapport .

Adoptée à l'unanimité .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est levée à 19 heures 30 .

De tout ce que dessus , il a été dressé un procès verbal qui après lecture a été signé par le président de séance , les associés

24 Rue Armand Sylvestre
31500 TOULOUSE
FRANCE

Certifié par
à 5h

AR
Sàrl au capital de 40000.00 € .

Siège social au 24 rue Armand Sylvestre , 31500 Toulouse .
RCS Toulouse n° 452 952 997

Rapport de Gestion .
EXERCICE 2022

Toulouse le 28 mars 2023.

Madame , Monsieur ,

Nous vous avons réunis en AGO pour vous rendre compte de notre gestion au cours de l'année 2022 . Vous avez pu prendre connaissance des documents que nous vous avons envoyés et qui sont prescrits par la loi : rapport de gestion , comptes annuels et texte des résolutions qui seront soumises à votre vote .

Présentation des comptes au 31.12.2022.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis avec les mêmes méthodes comptables que les années antérieures .

A l'Actif :

Les immobilisations nettes sont de 881668 € contre 664416 € en 2021 .

Les disponibilités sont de 282178 € contre 517246 € en 2021 .

Au Passif :

Les capitaux propres sont restés négatifs : moins 99229 € contre moins 88976 € en 2021 .

Les dettes à moyen et long terme progressent avec la gestion centralisée de la trésorerie de nos filiales : 1263076 € contre 1263021 € en 2021 ; nous vous rappelons que ce sont la contrepartie des investissements et disponibilités inscrits à l'actif

Il n'y a pas d'autres dettes externes

Le compte de Résultat :

Les ventes sont à 10630 € contre 10353 € en 2021 :

Les charges sont de 4223 € contre 9305 € en 2021 , en ce non compris les amortissements qui restent à 11659 € comme en 2021.

Les frais financiers ont été payés à notre filiale dans le cadre de la convention de gestion de trésorerie

Le résultat est négatif à 10253 € contre moins 11861 € en 2021

L'autofinancement est pratiquement nul

Situation et Activité de l'entreprise au cours de l'exercice 2022 .

En 2022 , nos facturations ont nettement fléchi en raison du déroulement des travaux lancés en 2021 et donc de l'abandon d'une location .

Les charges récurrentes ont-elles aussi nettement baissé à 2834 € .

Les amortissements sont stables .

Il n'y a pas de frais financier (5000€) dus à nos filiales : il n'y a aucun élément exceptionnel .

Nous n'avons pas d'observation majeure ni d'information importante à vous communiquer sur cette exploitation .

Armand Sylvestre
Armand Sylvestre
31500 TOULOUSE
FRANCE

Evolution et Perspective d'avenir .

L'activité devrait se poursuivre normalement au niveau des filiales mais pour la société elle-même , l'année 2023 sera celle de la fin des travaux d'agrandissement du site de La Gaiété . Nous ferons cela sans endettement, avec les fonds de notre groupe.

La situation économique générale très fluctuante et largement imprévisible permettra-t-elle de terminer ce chantier pour Noël 2023 ? Nous sommes confiants.

Proposition d'affectation du résultat .

Nous vous proposons d'affecter le résultat négatif de 10253 € en report à nouveau . Celui-ci restera négatif à 139229 €

Filiales et Participations .

Notre filiale Chambéry Comoz a eu un exercice 2022 positif .

L'activité de notre filiale La Domitienne ne pose pas de problème majeur .

Il n'y a pas de prévision négative sur nos filiales.

Événement important survenu depuis la date de clôture .

La situation sanitaire s'est améliorée, la situation économique également, mais, il convient de rester extrêmement prudent , dans nos investissements et surtout dans nos endettements et dans nos frais .

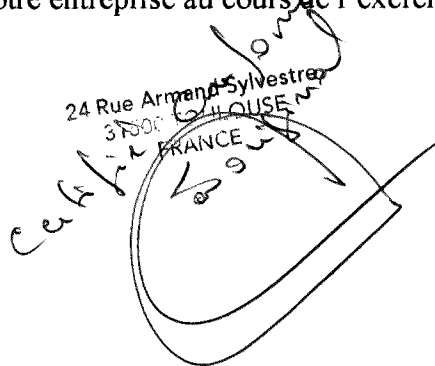
Activité de recherche et de Développement .

Votre société n'a pas d'activité dans ce domaine

Voici , Madame et Monsieur le rapport de la gestion de votre entreprise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 .

Le gérant .

24 Rue Armand Sylvestre
37500 CHLOUSE
FRANCE
celia

A handwritten signature, possibly 'celia', is written over a circular stamp. The stamp contains the text '24 Rue Armand Sylvestre', '37500 CHLOUSE', and 'FRANCE'. There is also a handwritten number '49' inside the stamp.

A R
Société au capital de 40000 € .
Siège social au 24 rue Armand Sylvestre , 31500 Toulouse .
RCS Toulouse n° 452 952 997

**RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS
VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE 2022**

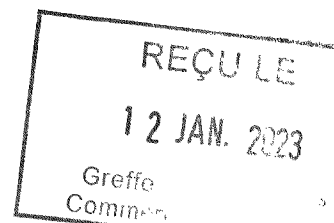
Mademoiselle . Monsieur .

En application des dispositions des articles L 223-19 et suivants du Code de Commerce ,
Nous portons à votre connaissance qu'aucune opération ou convention visées aux dits articles
ne sont intervenues ou ont été exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 .

Le gérant .

certifié conforme
24 Rue Armand Sylvestre
31500 TOULOUSE
FRANCE

A.R.
M. GIROD Denis
24 Rue Armand Sylvestre
31500 TOULOUSE
452 952 997 RCS Toulouse
2004B01092



Greffe du Tribunal de Commerce de
Toulouse
place de la bourse
BP 7016
31068 TOULOUSE Cedex 7

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 31/12/2022

Nous vous adressons sous ce pli, dûment certifiés conformes par le représentant légal :

☒ Bilan, compte de résultat

☒ Résolution d'affectation du résultat

☒ Raphaël Germain

☒ 24 AS

Ci-joint, un règlement de 47,54 € par exercice déposé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Nous vous demandons de nous faire parvenir le certificat de dépôt et la facture de cette formalité à l'adresse ci-dessus indiquée.

Observations :

.....

.....

.....

Cachet et signature
24 Rue Armand Sylvestre
31500 TOULOUSE
FRANCE

Pour la société
Denis Girod
24 Rue Armand Sylvestre
31500 TOULOUSE
FRANCE





GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
TOULOUSE

Greffe du Tribunal de Commerce
PL de la Bourse BP 7016
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Références : D2334100976
Interlocuteur : rcs@greffe-tc-toulouse.fr
Dossier : 2004B01092 / 452 952 997
RCS Toulouse A.R.

LA POSTE

A R
M GIROD DENIS
24 RUE ARMAND SYLVESTRE
31500 TOULOUSE



SD : 863014241748654

DÉPÔT DES COMPTES ANNUELS 1^{ère} RELANCE

**Objet : non dépôt des comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2022**

Toulouse, le 07/12/2023

A l'attention du représentant légal : M. GIROD Denis

Après vérification, il apparaît que votre société n'a pas déposé au greffe les documents comptables de l'exercice clos le 31/12/2022 .

Je vous rappelle que conformément aux articles L 232-21 à L 232-23 et R 123-111 du code de commerce ce dépôt aurait dû être effectué dans le mois qui suit l'approbation des comptes par l'assemblée générale ordinaire ou dans les deux mois suivant cette approbation lorsque le dépôt est effectué par voie électronique.

Ce retard est signalé au Juge commis à la surveillance du Registre du Commerce et des Sociétés.

En conséquence, je vous invite à régulariser la situation de votre société **dans le délai d'un mois, soit au plus tard le 07/01/2024** , en adressant au greffe du tribunal de commerce les pièces mentionnées **au dos du présent courrier**, par voie postale ou par voie électronique sur le site **<https://formalites.entreprises.gouv.fr>**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Greffier du Tribunal



IMPORTANT :

Le non dépôt des comptes annuels est puni d'une contravention de 1 500 à 3 000 euros (article R 247-3 du code de commerce).

Lorsque les dirigeants d'une société commerciale ne procèdent pas au dépôt des comptes annuels dans les délais prévus par les textes applicables, le président peut leur adresser une injonction de la faire à bref délai sous astreinte (article L 611-2 du code de commerce).

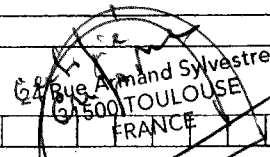


IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AR		24 RUE ARMAND SYLVESTRE	
SIRET	4 5 2 9 5 2 9 9 7 0 0 0 1 6	31500 TOULOUSE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	



RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	10 253
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
 . Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre		☐
- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom	
	NIF	
- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre		☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom
		NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date:	20/03/2023
		Lieu:	TOULOUSE
		Qualité et nom du signataire:	Gérant
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	GIROD Denis
Examen de conformité fiscale (ECF)			